



COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

16 septembre 2020

Relevé de décisions

Etaient Présents : MM. BERAL, MERLIOT (représentant également M. SPAHIC), BELLON (représentant également M. GUEUDER), LEMASSON, MULLER, BORG, LE BOUILLE, DEVOS (représentant également M. GOBILLOT), RAIMBAULT, JEHANNO, LEGNAME, DELHOMME (représentant M. SY), RUIZ

Etaient Excusés : MM. GUEUDER (représenté par M. BELLON), SPAHIC (représenté par M. MERLIOT), SY (représenté par M. DELHOMME), GOBILLOT (représenté par M. DEVOS)

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

16 membres sur 16 sont présents ou représentés.

Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1 – Approbation des Procès-Verbaux des réunions des Comités Directeurs des 15 février, 4, 11, 12, 13, 19 et 31 mars, 30 avril, 5, 26 et 30 juin 2020 et 24 juillet 2020.

Le Comité Directeur approuve les Procès-Verbaux des réunions des Comités Directeurs des 15 février, 4, 11, 12, 13, 19 et 31 mars, 30 avril, 5, 26 et 30 juin 2020 et 24 juillet 2020.

2 – All Star Game 2020

Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'annuler l'édition 2020 du All Star Game.

3 – Protocole Sanitaire COVID-19

Les membres du Comité Directeur sont informés de la mise en place de deux protocoles :

- Le protocole d'organisation des rencontres LNB rédigé par le service des opérations sportives.
- Le protocole médical rédigé par le Comité Sanitaire.

Ces documents ont été partagés avec les clubs de la LNB lors d'une visioconférence le mardi 08 septembre ainsi qu'avec les membres du Bureau.

Le Comité Directeur valide les principes suivants :

- Les tests PCR sont imposés aux joueurs entraîneurs et staff avec une récurrence hebdomadaire.
- Les tests PCR sont fait le lundi pour disposer d'un résultat au plus tard le mercredi 12h.
- Le Comité Sanitaire se réunira tous les mercredis pour décider d'un éventuel report.

Un dossier disciplinaire pourra être ouvert à l'encontre d'un club qui ne respectera pas le processus.

-Lors d'une même session de test si :

- Un joueur professionnel est positif au test PCR alors pas de saisine du Comité Sanitaire et la rencontre se déroule normalement.
- Deux joueurs professionnels sont positifs alors le club demande la saisine du Comité Sanitaire qui reportera la rencontre.
- Trois cas au sein de la délégation sportive (joueurs professionnels/entraîneurs/staff médical et sportif) alors il y a un isolement de tout l'effectif avec une saisine du Comité Sanitaire pour demander le report de la rencontre.
- Les joueurs espoirs aspirants stagiaires ou sous convention ne sont pas comptabilisés dans les résultats positifs.

Cas particulier :

Un club de la LNB ayant en son sein 2 joueurs professionnels testés positifs peut demander au Comité Sanitaire le maintien de sa rencontre.

Le Comité Sanitaire en fonction des éléments du dossier pourra maintenir la rencontre.

Le Comité Directeur est informé des difficultés de la réception des résultats tests par les clubs. Le Comité Sanitaire reste en alerte de toutes les nouveautés (tests salivaires et test antigéniques) permettant de faciliter la délivrance des résultats.

Il est rappelé aux membres du Comité Directeur que le Comité Sanitaire se réunira de façon régulière (1 fois par mois) pour étudier les évolutions de la crise sanitaire et adapter si besoin le protocole médical à la lumière des nouvelles connaissances sur cette épidémie.

Le Comité Directeur vote la possibilité pour les clubs de solliciter, auprès de la direction sportive de la LNB, l'allongement de la mi-temps de 5 mn soit un maximum de 20mn. Cette demande doit être expresse et ne sera pas valable sur les rencontres télévisées.



Le Président
M. Alain BERAL



Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT